

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 197

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

préoccuper: abolitionniste convaincue, elle présida jusqu'au Congrès de Rome la Commission pour l'Égalité de la morale de de l'Alliance Internationale, présidant également la Commission qui porte le même titre du Conseil National des Femmes françaises, et siégeant comme représentante de la France à la Commission du Conseil International des Femmes.

Et là ne s'arrêtait point son activité. D'autres Comités encore, d'autres organisations réclamaient son temps. Elle était membre, si nous ne faisons erreur, du Conseil supérieur de la natalité en France. Durant la guerre, elle avait accompli une tâche énorme en faveur des réfugiés belges et alsaciens, que le gouvernement français avait appréciée en lui remettant la rosette de la Légion d'honneur. Et dans son intérieur, cependant, il semblait qu'elle n'eût rien à faire qu'à s'occuper des siens, de son mari, des six jeunes ménages qui l'entouraient, des douze petites-filles (« n'est-il pas naturel que je sois suffragiste en étant grand'mère de tant de filles? » disait-elle plaisamment) auxquelles étaient venus s'adjoindre sept petits-fils, et dont l'une d'elles s'est mariée dans le cadre familial du Val-Richer en septembre dernier. Il aurait paru si naturel de voir encore M^{me} Schlumberger arrière-grand-mère, elle, le centre de cette vie patriarcale de famille, si belle en nos temps de dispersion et d'égoïsme...

* * *

Elle fut avant tout une valeur morale. C'est ce qui fit sa force, la force de son influence, la force de son travail. Et c'est parce qu'elle fut une valeur morale que ses collaboratrices qui la pleurent aujourd'hui sentent tout le privilège que leur fut son amitié.

E. G^d

Quelques citations

« C'est en voyant la question de l'alcoolisme qui tue la race; la lutte contre la pornographie, qui salit l'âme de nos enfants dans les rues; la lutte contre la prostitution qui désagrège les familles, ne pas pouvoir faire les progrès désirables; c'est alors... que nous avons compris que nous n'avions pas le droit, pas le droit, entendez-vous, de rester chez nous bien tranquillement à notre chaud foyer, quand des millions de femmes ont besoin de notre aide... mais que nous avons le devoir d'aller au feu comme tout bon soldat... »

(Le rôle moral du suffrage féminin (1913.)

« C'est avec étonnement que je constate souvent que toutes les femmes instruites, que toutes les femmes bonnes et charitables ne sont pas encore toutes avec nous pour réclamer le suffrage des femmes... Ce que je ne comprends pas, c'est que celles dont le cœur saigne au contact des misères humaines, celles dont les mains bien-faisantes cherchent à soulager ces misères, celles dont le cœur brûle d'indignation à la vue des injustices et des iniquités qui accablent beaucoup de femmes et par conséquent font souffrir beaucoup d'enfants, je ne comprends pas que, toutes, ne soyons pas encore unies en un faisceau compact, auquel se joindraient beaucoup d'hommes, pour réclamer le droit de suffrage féminin... »

(Id.)

« Il nous faut répéter que la haine n'est pas une religion, mais un sentiment diabolique de destruction, et que nous voulons substituer dans le monde l'esprit d'amour à l'esprit de haine. Il ne faut pas admettre que la haine soit considérée comme étant nécessairement le corollaire d'un patriotisme national. Il y a un patriotisme national et un patriotisme international d'amour et d'humanité... Ce n'est pas tournée vers le passé, mais les yeux fixés sur l'avenir que les femmes doivent marcher. Ce n'est pas à des ennemis de hier, mais à des collaboratrices d'aujourd'hui et de demain que nous sommes prêtes à tendre loyalement la main. C'est avec elles que nous voulons toutes ensemble bâtir la paix du monde, et dans ce but agir de toutes manières, mais surtout en soutenant une Société des Nations forte et bien constituée. »

(Message lu à une réunion du Congrès de Rome consacrée à la Société des Nations (1923).

MARG. SCHLUMBERGER-DE WITT.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Le Conseil national a été privé cet automne de plusieurs de ses membres les plus capables par le décès de M. A. Frey, de Zurich, de M. Wyrsch, d'Argovie, et par la démission de M. Forrer, vice-président du Conseil, que la maladie oblige à se retirer de la vie publique. Tous trois étaient des orateurs écoutés et respectés de tous; ils étaient capables de chercher au delà des intérêts de leur parti le bien de l'ensemble du peuple. M. Mächler, de Saint-Gall, qui porte un intérêt tout particulier aux assurances sociales, a été nommé vice-président à la place de M. Forrer, sans opposition.

La session a été des plus paisibles, rien de très passionnant ne figurant à l'ordre du jour. Aussi nous ne signalerons que trois sujets intéressants au point de vue social: le projet de réorganisation militaire, la loi sur l'assurance-chômage et les discussions sur la Régie de l'alcool.

M. Scheurer, le Conseiller fédéral bernois, n'a décidément pas de chance! Après sa nomination au pouvoir exécutif du pays, on lui confia le Département militaire, avec le mandat de faire subir à l'armée suisse les réformes que l'expérience des années de guerre semblait exiger pour une troupe capable et moderne. En homme entier et actif, M. Scheurer a préparé pendant de longues années un travail solide et intelligent, mais, par une fâcheuse coïncidence, il arrive à présenter son projet aux représentants du peuple suisse le jour même où, à Genève, son collègue, M. Motta, préside aux mémorables discours pacifistes des « Premiers » Herriot et Macdonald, et où l'Assemblée de la S. d. N. vote, aux applaudissements du monde entier, le protocole apportant une solution pacifique aux différends internationaux! Aussi M. Huggler demande-t-il, au nom du groupe socialiste, l'ajournement de la discussion du projet Scheurer jusqu'après la Conférence du désarmement, qui changera probablement plus d'un point de vue concernant l'armée. Rien ne presse, du reste, parce que notre pays n'est pas spécialement menacé aujourd'hui, et que le désarmement de l'Europe serait sa meilleure garantie de sécurité. M. Gottret appuie ce point de vue en faisant valoir que l'application de la loi proposée portera à 90 millions les dépenses de l'armée, et que ce chiffre dépasse les forces du pays tout en faisant tort à sa réputation. M. Billieux fait valoir les lourds sacrifices qu'on nous demande pour l'armée au même moment où on retire les subsides à des institutions utiles, où l'on restreint les assurances sociales et où l'on ne cesse de rogner sur tous les budgets. Si, par malheur, l'avenir nous réserve encore une guerre, les petits Etats seront inévitablement écrasés; aussi tout leur effort devrait-il se porter à faire prévaloir le droit sur la force.

Ce point de vue humanitaire est vivement combattu par M. Sidney Schopfer par les arguments bien connus: sans être partisans de la guerre, il faut être prudents; il faut se tenir prêts jusqu'à ce qu'un nouvel ordre soit créé dans le monde, etc., etc. M. Scheurer prend ensuite la parole et explique, dans un discours très applaudi, qu'il s'agit uniquement de donner une base légale aux différents arrêtés que le Conseil fédéral a dû prendre, guidé par les expériences de la guerre. Il a augmenté l'artillerie, les mitrailleuses lourdes et développé l'aviation. La loi devra sanctionner ces mesures et remplir les cadres des bataillons d'infanterie, qui ont été sensiblement affaiblis ces dernières années. « Pour arriver au désarmement, dit-il, il faut pacifier les esprits au lieu de commencer par résoudre le problème mécaniquement. Nous constatons avec satisfaction que l'espoir existe, et le Conseil fédéral fera tous ses efforts pour assurer le règne de la justice... »; mais en attendant ce moment, le Conseil a voté l'organisation militaire, avec toutes les charges qu'elle comporte, par 118 voix contre 55, et il est hors de doute que la Chambre Haute ne ratifie cette décision. Nous voilà donc en plein progrès militariste!...

Au Conseil des Etats, M. Schopfer (Soleure) s'est fait l'interprète du projet de loi sur l'assurance-chômage, déjà approuvé par le National au printemps. Ce n'est encore que la consécration légale de mesures prises pour lutter contre les effets du chômage. Des organisations privées ont été créées

dans le but d'assurer le travailleur pendant les périodes de chômage. La Confédération les a encouragées en prenant à sa charge le 30 % des indemnités versées pour chômage involontaire; le taux du subside fédéral pourra être majoré temporairement jusqu'au 50 %. L'assurance-chômage devra arriver, en temps de crise, à remplacer l'assistance, ce qui représente un grand avantage moral. Si l'assuré touche son allocation, c'est une indemnité qui lui est due, et non pas une aumône. L'ensemble du projet a été voté par 30 voix sans opposition.

Les deux Chambres ont discuté successivement les comptes et la gestion de la Régie des alcools. On sait que la Régie travaille avec perte en ce moment, et la caisse fédérale a été obligée de verser la somme de fr. 77.000 en faveur des cantons, avec la réserve que 20 centimes par tête d'habitant seront affectés à la lutte contre l'alcoolisme. M. Musy déclare, en réponse aux réclamations élevées contre cette condition posée par le Conseil fédéral, que les œuvres antialcooliques se trouvent dans une situation précaire et qu'il est nécessaire de leur venir en aide. Les paysans, de leur côté, se plaignent de ce que la Régie maintienne trop bas le prix de l'alcool, de telle façon que les producteurs de fruits ne peuvent plus rentrer dans leurs frais. (Commencerait-on à regretter le rejet de la loi du 3 juin dans les milieux intéressés?) M. Musy répond encore que la distillation privée fait une concurrence sans merci à la Régie et que cette concurrence ne ferait que s'accroître si on haussait les prix. Il insiste sur la nécessité de trouver une solution « qui satisfasse à la fois les intérêts légitimes des producteurs et ceux de la Régie, tout en apportant dans l'intérêt de la santé publique une diminution de la consommation de l'eau-de-vie! » Le Conseil fédéral présentera prochainement un nouveau projet aux Chambres, qui trouvera, espérons-le, la sanction des électeurs. La nouvelle formule, a dit M. Musy en terminant, devra aussi recueillir les suffrages des aubergistes. — Quant à nous, le suffrage des femmes nous semblerait être un moyen plus sûr pour sauvegarder l'intérêt de la santé publique, que celui des aubergistes!

A. LEUCH-REINECK.

La I^{re} Assemblée générale annuelle de l'Association suisse de Femmes universitaires

Pour la première fois, l'Association suisse de femmes universitaires, fondée en mars dernier, se réunissait à Genève les 18 et 19 octobre en assemblée générale. Une réception, le samedi soir, chez la présidente, M^{me} Schreiber-Fabre, avocate, donna aux délégués

des différentes sections l'occasion de se rencontrer en dehors des débats officiels. Les conversations furent très animées. Aux échanges d'idées sur des sujets professionnels entre femmes de même vocation se mêlèrent des conversations sur des questions d'ordre général, envisagées sous des angles divers par des femmes de même culture, mais d'études et de mentalité différentes.

De petits intermèdes musicaux permirent d'applaudir M^{me} Baumann-Favre, cantatrice, dans son interprétation pleine de goût et d'expression de plusieurs mélodies de Brahms et de Reger.

Une universitaire, ayant eu le privilège de bénéficier d'un échange d'hygiénistes organisé par la Société des Nations, sut évoquer en termes enthousiastes le but dernier et le résultat spirituel de ces rencontres d'intellectuels de pays différents sur un terrain commun d'études. Elle établit la comparaison avec l'objet de la Fédération internationale à laquelle notre Association est affiliée, et dont les buts d'entente et de compréhension réciproque sont la base d'un travail effectif et l'exposé d'une activité féconde. Il est intéressant de savoir que Dr Berner est la première femme choisie pour faire partie d'un tel échange. Nous espérons qu'elle aura ouvert la porte à d'autres.

L'Assemblée des déléguées avait lieu le dimanche 19, à 9 heures, au Cercle de la Presse. En ouvrant la séance, la présidente eut le plaisir de saluer la déléguée d'une nouvelle section: l'Association vaudoise de femmes universitaires s'était fondée le 14 octobre avec 23 membres.

L'ordre du jour comprenait, outre des questions administratives, le rapport du Comité sur son travail pendant l'exercice écoulé. Depuis son début, notre Association n'a pas cessé de se développer et compte à ce jour 220 membres. Si son activité pendant ces quelques six mois d'existence a consisté surtout en un travail d'organisation, elle a eu à plusieurs reprises déjà la satisfaction de constater son utilité et de rendre des services.

Les deux séances du Comité qui eurent lieu pendant ces journées prévoient un travail utile sur terrain national dont la Fédération viendra élargir les horizons par ses suggestions et ses initiatives. On peut citer comme question intéressante la nomination d'une Commission internationale de la Fédération composée d'un Comité de trois membres et d'un membre correspondant dans chaque branche nationale. Le but de cette Commission est d'établir des relations avec la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, soit pour étudier le travail de cette Commission, soit pour la renseigner sur les vœux de la Fédération qui, comme on le sait, poursuit des buts analogues. M^{me} Schreiber-Favre a bien voulu accepter d'être nommée membre correspondant pour l'Association suisse.

La Fédération britannique étudie actuellement la question des échanges de professeurs d'écoles secondaires et les moyens de les

VARIÉTÉ

Une Exposition de la Société suisse des Femmes peintres et sculpteurs

Ce n'est pas, comme l'année dernière, une exposition au Musée Rath, réunissant les œuvres de toutes les femmes artistes de la Suisse; ce n'est qu'un modeste étalage dans un local exigü, les sections de Genève et Lausanne ayant seules exposé. Rue du Rhône, 4, deux petites salles, un peu sombres, reliées par un escalier en colimaçon fort raide, et tellement étroit que deux personnes ne peuvent s'y croiser.

L'art décoratif, ou, comme on dit aujourd'hui, « l'art appliqué », tient presque toute la place, et c'est bien naturel; on n'achète presque plus de peinture, tandis que le bibelot artistique trouve encore preneur. Poteries et batiks, broderies et verreries, reliures et bijoux sont disposés avec beaucoup de goût dans des vitrines ou sur les murs. — A côté des grès de M^{lle} Jane Maeder, aux couleurs riches et douces, aux formes pleines, on admire les émaux de M^{me} Schmidt-Allard, aux tons fondus délicieusement; il y a là une petite coupe qui est un vrai régal pour les yeux. Les batiks de M^{me} Bergorian nous font constater la différence profonde qui existe

entre ces délicates œuvres d'art et les articles fabriqués dont l'industrie inonde le marché. M^{lle} Juliette Calame expose, près d'un batik sur velours d'une grande richesse de tons, des impressions sur étoffes or sur vert d'un très heureux effet. Les broderies de grosse laine de M^{me} Salzmänn sont très décoratives. La nappe blanche brodée de M^{lle} P. Müller est une petite merveille de patience et de goût.

Tout le monde connaît les verreries de M^{me} Porto-Matthey; il semble qu'elle se soit surpassée dans un service à punch ou à sirop où l'ornement noir court sur le cristal, fin comme un tulle de Chantilly. N'oublions pas les ouvrages en plumes de M^{mes} Baud-Bovy: ils sont exquis.

Les reliures de M^{lle} Sophie Hauser sont d'une belle tenue, d'une sobre élégance. M^{me} Giacomini-Picard y met plus de fantaisie, mais c'est comme peintre de fleurs qu'elle atteint à la perfection. L'éclat de sa palette, la précision sans dureté de son dessin, sont incomparables.

Le premier étage est consacré aux tableaux et aux sculptures. Malheureusement le jour y est mauvais, et beaucoup de gens renoncent à gravir l'escalier-échelle qui y conduit. Nous retrouvons des noms aimés et connus depuis longtemps: Sophie de Niederhausern (effets de printemps d'une rare fraîcheur), Jane Soldano (belles et fermes aquarelles), Aimé Rapin (un beau portrait), Juliette Calame, Juliette Roguin, Ada Gridler, Marguerite Jaquemet ont envoyé de belles aquarelles. Toiles ou aquarelles sont en général de petites dimensions: on a pensé sans doute à l'étréitesse du local.